

Bail à Loyer

N° appartement :
parc, garage :

Bailleur (s)

Locataire (s)

Colocataire (s)

Représenté par

Immeuble

Objet du bail		Surface habitable approximative
Destination des locaux :		
1. Durée		
Le bail commence le	<input type="text"/>	et se termine le <input type="text"/>
2. Résiliation		
Sauf résiliation donnée <input type="text"/> mois à l'avance, par lettre recommandée adressée à l'autre partie jusqu'au <input type="text"/> à midi au plus tard, le bail se renouvelle tacitement pour une durée indéterminée, avec faculté de le résilier sur avis signifié <input type="text"/> mois à l'avance et pour les termes des 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.		
3. Loyer mensuel		
- loyer net	CHF <input type="text"/>	
- frais accessoires perçus sur la base d'un décompte	CHF <input type="text"/>	
- frais accessoires perçus à forfait	CHF <input type="text"/>	
Loyer brut	CHF <input type="text"/>	
Les frais accessoires sont les suivants :	perçus sur la base d'un décompte (marquer d'une croix)	perçus à forfait
a) frais de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) frais de chauffage de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) frais et consommation d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) frais d'enlèvement de la neige	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) frais de conciergerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) frais d'exploitation et d'entretien de l'ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) taxe d'épuration des eaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) électricité des communs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) consommation de gaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j) abonnement télédistribution par câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sous réserve de l'Art. 1 al. 2 des dispositions générales, le loyer brut est payable par mois et d'avance sur le compte	<input type="text"/>	

4. Montant de la garantie : CHF

La garantie est déposée auprès d'une banque choisie par l'une ou l'autre des parties Cf. Art. 2 des dispositions générales

5. Dispositions spéciales

6. Annexes

7.

8.

Ainsi fait et signé en

exemplaires à

, le

Le(s) locataire(s):

Le(s) bailleur(s) :